

**REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
du 1<sup>er</sup> JUIN 2001**

L'an deux mil un et le premier juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PORTEBOIS, Maire.

**Présents :** MM. PORTEBOIS, Mme MALARD, M. VENDERBURE, Mmes MARTEAU, PELLARIN, MM. LEROY, LIVET, GUESNIER, BELLOT, DEROCQUENCOURT, DAUREIL, GUFFROY, Mme CLEDIC, MM. GABRIEL, GAUCHY.

**Absents représentés :** Mme ANNEET par M. PORTEBOIS.  
M. LEDRAPPIER par M. VENDERBURE.  
M. CIVELLI par Mme MALARD.

**Absente :** Mme DEBLOIS.

-----  
Monsieur DEROCQUENCOURT a été désigné secrétaire de séance.  
-----

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 19

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 9 mai 2001

Date de l'affichage : 10 mai 2001

-----  
Le compte-rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé.  
-----

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Au nom de la Commission des Finances, Madame MALARD donne lecture du rapport suivant :

Les crédits prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2001 relatifs à l'attribution de subventions aux associations s'élèvent à 200 000 F.

Il a déjà été accordé la somme globale de 58 150 F (dont 15 000 F au Bicross de Clairoix), lequel a souhaité ne pas en bénéficier car le championnat des 19 et 20 mai a remporté un grand succès. Il reste donc un crédit de 156 850 F.

Compte tenu de ce chiffre, votre Commission des Finances, après étude des dossiers fournis par les associations, a dû réduire légèrement les aides et vous propose d'attribuer les subventions ci-après :

- Aide et Soins à domicile aux personnes âgées	5 000 F
- Aveugles (Valentin Haüy)	500 F
- Cancer	500 F
- Croix Rouge	500 F
- Donneurs de sang	500 F
- Jardins Populaires	200 F *
- Sauveteurs de l'Oise	500 F
- S.P.A.	500 F
- Vie Libre	500 F
- Aînés de l'Aronde	6 000 F
- Amicale des jeunes et de la Famille (Aide aux charges patronales)	3 000 F *
	5 000 F
- Amicale des Sapeurs-Pompiers	3 000 F
- Amicale des Vieux-Travailleurs	7 000 F
- A.P.E. :	
- Collège PEEP Margny	0 F
- Collège FCPE Margny	0 F
- Archers	6 000 F
- Art, Histoire et Patrimoine	3 000 F
- Bicross	2 000 F
- Boulistes	5 500 F
- Clairoux Basket Ball	29 000 F
- Coopérative Scolaire :	
- Ecole Maternelle	3 500 F *
- Ecole Primaire	4 500 F *
- Les Crinquieurs	2 000 F
- Ecole (Théâtre)	3 000 F
- Energie	1 500 F
- Football	37 000 F
- Gym	1 000 F
- La Joie des Tiots Clairoisiens (Aide aux charges patronales)	8 500 F
- Mutuelle des Sapeurs-Pompiers	3 500 F *
- Réseaux d'aide aux élèves en difficultés	2 000 F
- Société de Chasse	2 000 F
- Téléthon	
- Tennis	3 000 F

\* (Sous réserve de production des comptes)

Nouvelles aides accordées :

- Union Nationale des Anciens Combattants (M. LEFAY)	500 F
- Un peu de moelle pour la vie :	500 F

**Total**

**150 700 F**

Par ailleurs, il a été demandé aux Archers et au Club de Bicross de tondre eux mêmes leurs pelouses. Ils ont accepté, aussi votre Commission vous propose de compenser cet effort par une subvention de 5 000 F par club qui sera versée en fin d'année.

Il est donc nécessaire de procéder à un virement de 10 000 F de l'article 6112 sur l'article 65748 du Budget.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

Monsieur PORTEBOIS ajoute que certaines associations ont eu une réduction sensible de leur subvention, voire importante pour d'autres.

Il espère que les associations comprendront, mais cela risque de se renouveler dans l'avenir. En effet, il faut réduire les dépenses car il y a perte de taxe professionnelle du fait de la transformation du SIVOM en Communauté de Communes. Il félicite le bicross pour l'organisation du championnat qui s'est très bien déroulé sans qu'aucune plainte n'ait été constatée par les Clairoisiens.

Il donne lecture d'une lettre de M. QUAEGEBEUR qui remercie les services techniques.

Le bicross a bénéficié de l'aide de l'état grâce aux dossiers envoyés.

Le Président a souhaité laisser sa subvention pour les inondations et la subvention annuelle de 3000 F a été baissée à 2000 F.

### CENTRE DE LOISIRS :

Madame MARTEAU donne lecture du rapport suivant :

Vos Commissions Centre de Loisirs et Finances vous proposent de solliciter l'autorisation d'ouvrir un Centre de Loisirs en juillet prochain et pendant les petites vacances auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse des Sports et des Loisirs.

Le centre aura lieu du **2 au 27 juillet 2001** à la Salle Polyvalente toute la journée. Les enfants seront accueillis à partir de 8 H le matin. Seul, l'horaire de l'après midi est impératif : 14 H, afin d'organiser les sorties, les promenades et les jeux.

Le repas pourra être pris à la salle au prix de 26 F et le goûter est supprimé.

Vos Commissions vous proposent les tarifs ci-après :

CLAIROIX	Journée complète			½ journée	
	2000	2001	€	2001	€
1 enfant la semaine	100 F	110 F	16.77	60 F	9.15
2 enfants la semaine	180 F	190 F	28.97	90 F	13.72
3 enfants la semaine	240 F	250 F	38.11	130 F	19.82
Enfants de l'extérieur					
1 enfant la semaine	140 F	160 F	24.39	90 F	13.72
2 enfants la semaine	240 F	260 F	39.64	140 F	21.34
3 enfants la semaine	320 F	340 F	51.83	180 F	27.44

Il sera nécessaire de créer une régie de recettes pour l'encaissement des participations des parents et une régie d'avances, d'une valeur de 5 000 F afin de régler les petites dépenses des campings.

Ce centre sera ouvert aux enfants de 4 à 14 ans et le nombre des enfants n'est pas limité.

Un encadrement de 1 Directeur, 1 Directeur Adjoint et 17 animateurs est nécessaire (réajustement en cas de besoin).

Votre Commission des Finances vous propose d'établir des contrats pour besoins saisonniers avec les animateurs et de les rémunérer par rapport aux indices ci-après :

- **Animateurs** : agent d'animation - Indice brut 302 - 30 heures par semaine - Campings et heures supplémentaires en plus.
- **Directeur Adjoint** : Adjoint d'animation à temps complet – Indice brut 374 – Heures supplémentaires en plus.
- **Directeur** : Adjoint d'animation principal, à temps complet – Indice brut 427 – Heures supplémentaires en plus.

La moitié du stage du BAFA sera remboursée aux animateurs.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

Il faut souligner une augmentation sensible du prix et une restriction du fait de la suppression du goûter qui sera désormais pris en charge par les parents.

### CANTINE :

Madame CLEDIC donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 13 Décembre 2000, le Conseil Municipal a décidé la création d'une cantine pour 6 mois à titre d'essai.

Il s'avère que le nombre d'enfants fréquentant la cantine varie entre 20 et 30.

En conséquence, votre Commission vous propose de reconduire la cantine pour l'année scolaire 2001/2002, dans les mêmes conditions, après examen en Commission cantine.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

Monsieur PORTEBOIS souligne que ce sont les mêmes conditions financières car la cantine est en plein rodage et il remercie Mme CLEDIC pour la patience qu'elle a manifestée par rapport aux désirs des parents.

Mme MARTEAU précise que les inscriptions seront faites en juin et un courrier sera envoyé aux parents. Elle ajoute que les paiements des parents seront effectués à la Mairie et qu'il y aura un nouveau régisseur : Mme Marcou. Il y aura également remaniement des contrats des agents.

### ADHESION AU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DU COMPIEGNOIS :

Monsieur GUFFROY donne lecture du rapport suivant :

#### **Considérant :**

- les compétences des communes en matière de concession du service public de distribution de l'électricité ;
- le contrat de concession passé entre la commune et la SICAE de l'Oise arrivant à échéance et présentant un caractère notoirement obsolète sur le plan technique ;
- la nécessité de renouveler et de moderniser ce contrat dans l'intérêt commun de la commune, des usagers et de la SICAE de l'Oise en permettant une amélioration de la qualité des produits et du service, une amélioration du patrimoine concédé et une meilleure protection de l'environnement ;

- l'intérêt d'une démarche intercommunale permettant d'exercer pleinement et efficacement le pouvoir de concession grâce à des moyens techniques humains et financiers renforcés ;
- le projet de statuts élaboré en vue de la création du « Syndicat d'Electrification du COMPIEGNOIS » ;
- le maintien des prérogatives de la Commune en matière de maîtrise d'ouvrage et de choix des maîtres d'œuvre pour les travaux sur les installations des réseaux qui leur incombent ;

**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.5211.1 à L.5211.58 concernant les dispositions communes aux établissements publics de coopération intercommunale et les articles L.5212.1 à L.5212.34 concernant les syndicats de communes ;

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- 1°) l'adoption des statuts proposés en vue de la création du « Syndicat d'Electrification du Compiègnais » ;
- 2°) l'adhésion de la Commune au « Syndicat d'Electrification du Compiègnais » ;
- 3°) de confier au « Syndicat d'Electrification du Compiègnais », l'exercice du pouvoir concédant et le contrôle y afférent, à charge pour le Syndicat de passer une convention éventuelle avec les services de l'Etat concerné ou tout autre organisme compétent pour l'exercice de ce contrôle ;
- 4°) la désignation de :
  - Monsieur Laurent PORTEBOIS**, comme délégué titulaire représentant la Commune au sein du syndicat et de :
  - Monsieur Jean-Claude GUFFROY**
  - Monsieur Emmanuel GUESNIER**, comme délégués suppléants représentant la Commune au sein du Syndicat.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

Monsieur PORTEBOIS explique que ce revirement est dû au fait que les contraintes imposées par la commune l'ont évincée de l'arrêté de constitution car elles n'étaient pas compatibles avec les statuts. Clairoux serait lésée en obtenant beaucoup moins lors des enfouissements de réseaux si elle n'adhérait pas au Syndicat d'Electrification du Compiègnais.

**URBANISME : Parcelle « lieudit Le Bas des Ouinels » :**

Monsieur VENDERBURE donne lecture du rapport suivant :

Madame CURTIL née SANTERRE FILLEUX D'ARRENTIERES Solange est propriétaire d'une parcelle cadastrée section E n° 442, lieudit « Le Bas des Ouinels » pour 9399 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle est située en zone 1Nah, Rue Marcel Bagnaudez et comprend dans sa partie centrale un emplacement réservé n° 1.6 pour 1350 m2 destiné à la création d'une voie de liaison entre Margny et Clairoux.

Madame CURTIL souhaite vendre cette parcelle qui est libre de tout bail agricole.

L'emplacement réservé 1.6 fait double emploi avec l'emplacement 1.7 situé un peu plus loin.

En conséquence, vos Commissions vous proposent de n'être acquéreur ni de la parcelle, ni de l'emplacement réservé. Ainsi, ce terrain sera destiné à l'habitation.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

Monsieur PORTEBOIS précise que le terrain est situé avant le collège de Margny et que la Commission d'urbanisme n'a pas souhaité se montrer acquéreur.

### IMPASSE DES PRES A REGAIN :

Monsieur VENDERBURE donne lecture du rapport suivant :

Le propriétaire de l'Impasse des Prés à Regain propose de céder à la Commune cette voie cadastrée section D n° 832 en vue de la transférer dans le domaine public communal.

Cependant, il apparaît que les réseaux passent dans les propriétés privées sans création de servitudes définies par convention.

En conséquence, nous vous proposons d'accepter ce transfert sous réserve que le problème des servitudes soit résolu.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

Monsieur PORTEBOIS informe que le propriétaire, M. Jacky BOCHAND, cède la voirie pour le franc symbolique

### ANIMATIONS : Commissaires aux Comptes :

Monsieur LIVET donne lecture du rapport suivant :

Votre Commission Animation vous propose de désigner les nouveaux Commissaires aux comptes :

Pour le Conseil Municipal : M. LIVET  
Mme CLEDIC

Pour les Associations : M. YVART  
M. QUAEGBEUR

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

## TRAVAUX COMPLEMENTAIRES :

### BICROSS :

Monsieur GUESNIER donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de l'aménagement du parking et des accès du Bicross, il a été nécessaire de mettre en place un drain avant le remblai de terre.

Le devis s'élève à 6 600 F H.T.

Le Chemin d'accès à la piste n'était pas aménagé, il a donc été demandé un devis pour formation de chemin en cailloux 20/4 sur une épaisseur de 0,10 pour un montant de 11 200 F H.T.

Votre Commission des travaux vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à régler cette dépense à l'Entreprise MENAGE.

Par ailleurs, la clôture du bicross comptait 70 mètres linéaires le long du chemin d'accès à Bienville, entre le petit pont et le portail, alors qu'en réalité, il y a 90 mètres linéaires, surcoût : 5 500 F H.T. Votre Commission des Travaux vous propose d'autoriser le Maire à régler la dépense.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

Monsieur PORTEBOIS ajoute que cela permet de fermer le marais, c'est logique mais n'a pas été prévu au démarrage.

### PARKING RUE DU MARAIS :

Monsieur GUESNIER donne lecture du rapport suivant :

Le parking rue du Marais a été réalisé, cependant il est apparu nécessaire d'aménager le trottoir afin d'assurer un stationnement correct le long de la rue.

Un devis a été demandé à l'Entreprise RCFC pour la mise en place de bordures et celui-ci s'élève à 41 000 F H.T.

Aussi, votre Commission des Travaux vous propose d'autoriser M. le Maire à régler la dépense.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

Monsieur PORTEBOIS précise que ces travaux sont dans la continuité des travaux déjà réalisés afin d'améliorer le stationnement du cabinet médical et de faciliter la tonte au niveau du jeu d'arc.

### ASSOCIATION FONCIERE :

Madame PELLARIN donne lecture du rapport suivant :

Dans sa séance du 12 Avril 2001, le Conseil Municipal a désigné les membres de l'Association Foncière.

Un de ses membres, M. GUERE Hubert est déjà membre suppléant au titre de la Chambre d'Agriculture. Aussi, nous vous proposons de désigner M. MARSIGNY René, comme membre suppléant.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

### **SCOLAIRE : ORDINATEURS :**

Il a été remplacé 3 ordinateurs à l'école, cependant il reste à les connecter à Internet.

Un devis a été demandé à Planet Computer qui s'élève à 2 732 F TTC.

Aussi, nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à passer la commande.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **TRAVAUX ELECTRIQUES DU BICROSS :**

Monsieur LEROY donne lecture du rapport suivant :

Lors du championnat de Bicross, l'APAVE a préconisé des travaux d'électricité afin d'assurer la sécurité.

Il a donc été nécessaire de faire intervenir un artisan, aussi, nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à régler la dépense.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

#### **DEPLACEMENT D'UN SENTIER :**

Monsieur GABRIEL donne lecture du rapport suivant :

La parcelle cadastrée section D n° 91 située rue de la République est traversée par un sentier.

Avant d'acheter cette parcelle, le futur acquéreur, avec l'accord du propriétaire, souhaite que cette parcelle soit déplacée en limite de propriété.

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à sa requête car la présence du sentier sera maintenue.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

Monsieur GUFFROY ajoute que ce terrain appartenant à M. Rousseau, est traversé en son milieu par une sente, donc pas facile pour construire.



### PLAN D'OCCUPATION DES SOLS :

Les observations seront réexaminées par la Commission d'Urbanisme afin de pouvoir présenter la délibération lors du Conseil Municipal du 28 Juin et de la Communauté de Communes du 4 juillet.

VISITE DE POSTE DE CRUE : Elle aura lieu le 24 juin en invitant la population.

### VISITE DES ALLEMANDS :

A l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire du club de football, les allemands de Dormitz ont été invités à la Pentecôte.

Ils arrivent samedi à 14 H et repartent lundi matin, un pot d'accueil aura lieu à la Mairie.

En ce qui concerne le tennis, le Maire n'a pas été informé de la décision prise : départ en Allemagne ou non.

### COURRIER DE MM. J. Michel et J.Marc BOCHAND :

M. le Maire informe qu'il a reçu un courrier sur l'étude réalisée par la C.C.R.C. relative aux inondations. Information dont Messieurs BOCHAND ont eu connaissance avant la Commune. La fuite ne vient pas de la C.C.R.C., comme il est inscrit dans la lettre, et cela a fait grand bruit à la Communauté de Commune. Il s'agit d'une étude qui doit être faite par Hydratec. Rendez-vous est pris en Mairie le 6 juin.

Monsieur PORTEBOIS remercie la Communauté de Communes pour leur aide mais ne souhaite pas donner de date afin d'éviter toute polémique.

### AEROPORT DE ROUVILLERS :

M. PORTEBOIS lit la lettre de M. MARINI, Sénateur-Maire, qui appelle à la manifestation anti-aéroport le samedi 16 juin.

Rouvillers est très près de Clairoux qui en subirait les conséquences ainsi que toutes les communes des alentours.

FETE DE L'ETE : le samedi 16 Juin.

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST  
LEVEE A 21 H 30.

*Handwritten signatures and notes:*  
L'édic  
Gualanal  
J. Michel  
J. Marc Bochand  
A. Derocquencourt